

CONFLITS, SURCHARGE DE TRAVAIL, STRESS, SOUFFRANCE, MAL-ÊTRE, RECONNAISSANCE, SENS DU TRAVAIL, PRESSION, CONDITION DE TRAVAIL, INSOMNIE, VIOLENCE, BOULE AU VENTRE, ÉPUISEMENT, DÉPRESSION, CONTRAINTES, TEMPS, ORGANISATION DU TRAVAIL, SOUFFRANCE AU TRAVAIL DIFFICULTÉS AU TRAVAIL, BOULE AU VENTRE, INSOMNIE, STRESS, ANXIÉTÉ...

— QUI CONTACTER? —



## LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

### LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

- reçoit les agents en entretien individuel ou collectif afin d'exprimer les difficultés liées au travail
- peut être sollicitée pour prévenir les contraintes organisationnelles (réflexion sur une future organisation, accompagnement au changement...) ou pour en faire l'évaluation

- peut être sollicitée lors de difficultés dans un collectif: débriefing, groupe de parole, médiation, groupe de travail, rôle de conseil
- la psychologue du travail ne peut pas faire de suivi thérapeutique. Par contre elle peut orienter vers des réseaux de soins extérieurs. La psychologue est liée au secret professionnel.

### CONTACT

**Charlotte Beck**

- 03 68 85 12 50
- [psychologuedutravail@unistra.fr](mailto:psychologuedutravail@unistra.fr)

### LES MÉDECINS DE PRÉVENTION (DU TRAVAIL)

- reçoivent les agents en consultation à leur demande
- repèrent les signes de souffrance individuelle ou collective
- peuvent orienter les agents vers le réseau de soins, en dehors de l'Université, pour une prise en charge thérapeutique
- peuvent conseiller l'agent de prendre contact avec la psychologue du travail
- les médecins sont liés au secret médical

### CONTACTS

**Dr Anne Jankowski**

**Dr Elisabeth Gaertner**

- [service.medical@unistra.fr](mailto:service.medical@unistra.fr)
- 03 68 85 15 04 (campus esplanade)
- 03 68 85 84 42 (campus Illkirch)

### LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

- est un lieu de recueil des difficultés au plan individuel et collectif
- peut orienter l'agent auprès de l'interlocuteur adéquat
- a un rôle d'alerte auprès de l'employeur
- conseille
- n'est pas un lieu de prise en charge thérapeutique

## LE SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

L'assistante de service social accompagne les personnels dans leurs difficultés tant professionnelles que personnelles.

Par son rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans la recherche de solutions adaptées, elle contribue à l'amélioration à la vie au travail des personnels et s'inscrit dans la politique d'action sociale et de ressources humaines de l'Unistra.

Elle accueille uniquement sur rendez-vous, elle peut se rendre à domicile si nécessaire. L'assistante de service social est liée au secret professionnel.

### CONTACT

**Angèle Peter**

- 03 68 85 56 05
- [angele.peter@unistra.fr](mailto:angele.peter@unistra.fr)
- campus esplanade

## LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Peut être sollicitée pour conseiller et orienter l'agent vers les acteurs appropriés.

Selon les situations, un accompagnement par le bureau des carrières peut être mis en place.

Vos interlocuteurs sont soumis à discrétion professionnelle.

### CONTACTS

**Aline Ancel, responsable du bureau des carrières**

- 03 68 85 56 17
- [aline.ancel@unistra.fr](mailto:aline.ancel@unistra.fr)

**Corinne Bornert, chargée des carrières**

- 03 68 85 10 74
- [c.bornert@unistra.fr](mailto:c.bornert@unistra.fr)

## LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- alertent l'employeur et représentent l'agent
- présentent à l'employeur les réclamations collectives et individuelles des agents
- accompagnent l'agent dans ses démarches

## LES INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ

**ASSISTANTS DE PRÉVENTION, COLLÈGUES, HIÉRARCHIE, ENCADREMENT**  
Peuvent informer les agents des interlocuteurs existant et des ressources adaptées.

